



**EXTRAIT DU REGISTRE  
des délibérations du Conseil de Communauté**

**Séance du jeudi 16 décembre 2010**

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCI du Doubs -  
46 avenue Villarceau à Besançon,

sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 140

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.1.9, 1.1.10, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 8.1,  
8.2, 8.3, 2.1, 2.2, 2.3, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6, 5.1, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 7.7, 9.1, 9.2, 9.3, 9.4, 10.1

La séance est ouverte à 18h20 et levée à 21h30

**Etaient présents :** Amagney : Thomas JAVAUX Audeux : Françoise GALLIOU Auxon-Dessous : Jacques CANAL Avanne-Aveney : Laurent DELMOTTE, Jean-Pierre TAILLARD Besançon : Eric ALAUZET, Frédéric ALLEMANN, Nicolas BODIN, Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI, Cyril DEVESA, Odile FAIVRE-PETITJEAN, Jean-Louis FOUSSERET, Catherine GELIN (à partir du rapport 1.1.1), Philippe GONON, Jean-Pierre GOVIGNAUX (jusqu'au rapport 2.1), Nicolas GUILLEMET, Lazhar HAKKAR, Martine JEANNIN, Solange JOLY, Jean-Sébastien LEUBA (à partir du rapport 3.1), Christophe LIME, Michel LOYAT (à partir du rapport 1.1.2), Annie MENETRIER (à partir du rapport 1.2.1), Frank MONNEUR (à partir du rapport 1.1.2), Nohzat MOUNTASSIR, Françoise PRESSE, Jean ROSSELOT (à partir du rapport 1.1.2), Jean-Claude ROY, Edouard SASSARD, Joëlle SCHIRRE (jusqu'au rapport 2.3), Marie-Noëlle SCHOELLER, Catherine THIEBAUT, Corinne TISSIER, Sylvie WANLIN, Nicole WEINMAN Beure : Auguste KOELLER Boussières : Roland DEMESMAY Braillans : Alain BLESSEMALLE Busy : Philippe SIMONIN Chaleze : Christophe CURTY (représenté par Roger GREMION) Chalezeule : Christian MAGNIN-FEYSOT, Raymond REYLE (jusqu'au rapport 2.3) Champagny : Claude VOIDEY Champvans-les-Moulins : Jean-Marie ROTH Chatillon-le-Duc : Denis GALLET Chaucenne : Bernard VOUGNON Chaudfontaine : Jacky LOUISON Chemaudin : Bruno COSTANTINI (jusqu'au rapport 2.1) Dannemarie-sur-Crête : Gérard GALLIOT Ecole-Valentin : André BAVEREL (à partir du rapport 1.1.1) Fontain : Jean-Paul DILLSCHNEIDER Grandfontaine : François LOPEZ La Chevillotte : Jean PIQUARD La Vèze : Jacques CURTY Mamirolle : Daniel HUOT Marchaux : Bernard BECOULET Miserey-Salines : Denis JOLY Montfaucon : Michel CARTERON, Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : Marcel COTTINY, Séverine MONLLOR Morre : Jean-Michel CAYUELA, Gérard VALLET (jusqu'au rapport 2.3) Nancray : Jean-Pierre MARTIN Novillars : Philippe BELUCHE (jusqu'au rapport 2.3), Bernard BOURDAIS (jusqu'au rapport 2.3) Osselle : Jacques MENIGOZ (représenté par Danielle GIRARDOT jusqu'au rapport 2.3) Pelousey : Catherine BARTHELET Pirey : Robert STEPOURJINE Pouilley-les-Vignes : Jean-Michel FAIVRE Rancenay : Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : Stéphane COURBET (à partir du rapport 1.1.2), Jean-Pierre ISSARTEL (représenté par Joël JOSSO à partir du rapport 1.1.1) Saône : Alain VIENNET (à partir du rapport 1.1.2) Serre-les-Sapins : Gabriel BAULIEU Thisse : Bernard MOYSE, Jean TARBOURIECH Vaire-Arcier : Patrick RACINE Vaire-le-Petit : Michèle DE WILDE Vaux-les-Prés : Bernard GAVIGNET (représenté par A. GROSJEAN jusqu'au rapport 1.1.1 et présent à partir du rapport 1.1.2).

**Etaient absents :** Arguel : André AVIS Auxon-Dessous : Jean-Pierre BASSELIN Auxon-Dessus : Serge RUTKOWSKI, Geneviève VERRON Besançon : Hayatte AKODAD, Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, Pascal BONNET, Patrick BONTEMPS, Martine BULTOT, Yves-Michel DAHOU, Jean-Jacques DEMONET, Emmanuel DUMONT, Béatrice FALCINELLA, Françoise FELLMANN, Didier GENDRAUD, Fanny GERDIL-DJAOUAI, Abdel.GHEZALI, Jean-François GIRARD, Jean-Marie GIRERD, Valérie HINCELIN, Sylvie JEANNIN, Jacques MARIOT, Carine MICHEL, Michel OMOURI, Jacqueline PANIER, Elisabeth PEQUIGNOT, Danièle POISSENOT, Béatrice RONZI Beure : Philippe CHANEY Boussières : Bertrand ASTRIC Champoux : Thierry CHATOT Chatillon le Duc : Philippe GUILLAUME Chemaudin : Gilbert GAVIGNET Dannemarie-sur-Crête : Jean-Pierre PROST Deluz : Sylvaine BARASSI Ecole-Valentin : Yves GUYEN Franois : Françoise GILLET, Claude PREIONI Gennes : Jean SIMONDON Grandfontaine : Laurent SANSEIGNE Larnod : Gisèle ARDIET Le Gratteris : Cédric LINDECKER Mamirolle : Didier MARQUER Marchaux : Brigitte VIONNET Mazerolles-le-Salin : Daniel PARIS Miserey-Salines : Marcel FELT Nancray : Daniel ROLET Noironte : Bernard MADOUX Pelousey : Claude OYTANA Pirey : Jacques COINTET Pouilley-les-Vignes : Jean-Marc BOUSSET Pugey : Marie-Noëlle LATHUILIERE Routelle : Claude SIMONIN Saône : Maryse BILLOT Serre-les-Sapins : Christian BOILLEY Tallenay : Jean-Yves PRALON Thoraise : Jean-Michel MAY Torpes : Bernard LAURENT Vorge-les-Pins : Patrick VERDIER.

**Secrétaire de séance :** Thomas JAVAUX

**Procurations de vote :**

**Mandants :** JP. BASSELIN, P. BONNET, M. BULTOT, YM. DAHOU, F. FELLMANN, JS. LEUBA (jusqu'au rapport 2.3), JP. GOVIGNAUX (à partir du rapport 2.2), V. HINCELIN, S. JEANNIN, C. MICHEL, M. OMOURI, J. SCHIRRE (à partir du rapport 3.1), P. CHANEY, R. REYLE (à partir du rapport 3.1), B. VIONNET, M. FELT, G. VALLET (à partir du rapport 3.1), D. ROLET, C. OYTANA, JM. BOUSSET, JY. PRALON.

**Mandataires :** J. CANAL, J. ROSSELOT, J. SCHIRRE, F. MONNEUR, JC. ROY, N. BODIN (jusqu'au rapport 2.3), P. CONTOZ (à partir du rapport 2.2), C. TISSIER, MN. SCHOELLER, S. WANLIN, E. SASSARD, E. ALAUZET (à partir du rapport 3.1), A. KOELLER, C. MAGIN-FEYSOT (à partir du rapport du rapport 3.1), B. BECOULET, D. JOLY, JM. CAYUELA (à partir du rapport 3.1), JP. MARTIN, C. BARTHELET, JM. FAIVRE, N. WEINMAN.

**Délibération n°2010/001256**

**Rapport n°1.1.3 - Tarifs gestion des déchets 2011**

## Tarifs gestion des déchets 2011

**Rapporteurs : MM. Gabriel BAULIEU et Jean-Pierre TAILLARD, Vice-Présidents**  
**Commission : Finances, Ressources Humaines, Communication, TIC**

Inscription budgétaire	
BP 2011 et PPIF 2011/2015	Montant prévu au BP 2011 : Redevance des ménages : 12 857 K€ Redevance des non ménages : 2 771 K€

### Résumé :

La Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) constitue le mode de financement adopté par la CAGB pour la collecte et le traitement des déchets ménagers et non ménagers assimilés.

Ces tarifs permettent d'équilibrer le budget annexe « gestion des déchets » dans le cadre des missions et des objectifs qui lui ont été fixés.

Le tarif moyen de la REOM des ménages pour 2011, pondéré aux populations contractualisées des deux secteurs, connaîtra une majoration de + 5,9 % soit + 4,2 € en moyenne par habitant en comparaison de 2010.

**La validation du BP Déchets 2011 et du PPIF 2011/2015, ainsi que l'évolution des tarifs de la REOM sont subordonnées à la décision politique, non prise à ce jour, concernant la fiscalité et la parafiscalité (taxes et redevances). Il s'agit là du dispositif arrêté par le Conseil de Communauté du 15 novembre 2010.**

### I. Introduction

La Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) constitue le mode de financement adopté par la CAGB pour la collecte et le traitement des déchets ménagers et non ménagers assimilés. Ces tarifs permettent d'équilibrer le Budget Déchets dans le cadre des missions et des objectifs qui lui ont été fixés.

Les travaux d'harmonisation et de l'organisation de la collecte, effectués au cours de l'année 2010 permettent de réduire au nombre de 2 les niveaux de service et par conséquent au nombre de 2 les niveaux de tarifs de la Redevance des ménages en 2011.

### II. Niveaux de service proposés aux usagers selon les secteurs

Secteur	Zone tarifaire	Communes	Mode de collecte des déchets résiduels	Mode de collecte des déchets recyclables	Possibilité de service complet
Besançon	A	Besançon centre ville	C2	PAV	OUI
		Besançon hors centre ville	C1	C1	OUI
Périphérie	B	Ensemble des 58 communes	C1	C0,5	NON

C 1 = déchets collectés en bac et en porte à porte 1 fois par semaine

C 2 = déchets collectés en bac et en porte à porte 2 fois par semaine

C 0,5 = déchets collectés en bac et en porte à porte 1 fois par quinzaine

PAV = déchets collectés suivant la fréquence de remplissage des Points d'Apport Volontaire

### III. Tarifs 2011 - Secteur de Besançon

#### A/ Mode de calcul de la REOM afférant au secteur de Besançon

La redevance du secteur de Besançon, est assise sur le volume du conteneur destiné à recevoir les déchets résiduels en place chez l'usager « bac gris ». Le conteneur « jaune » destiné à recevoir les déchets recyclables n'est pas utilisé comme base de facturation.

Délibération du Conseil de Communauté du jeudi 16 décembre 2010

Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Ce tarif est composé :

- d'une partie fixe permettant de couvrir les coûts de structure du secteur, qui fait l'objet d'une répartition au bac quel qu'en soit le volume,
- d'une partie permettant de couvrir les coûts de collecte du secteur, variant en fonction des caractéristiques techniques du modèle de bac mis à disposition,
- d'une partie variable permettant de couvrir les coûts de traitement du secteur facturés par le SYBERT, variant proportionnellement au volume théorique de déchet à traiter correspondant au bac mis à disposition.

B/ Les tarifs proposés pour le secteur Besançon pour les ménages et les producteurs non ménages

Capacité des conteneurs	Rappel des tarifs 2010 en €	Tarifs 2011 en €
60 litres	254,00	269,00
140 litres	304,00	322,00
180 litres	337,00	357,00
240 litres	391,00	414,00
330 litres	490,00	519,00
500 litres	697,00	738,00
750 litres	957,00	1 013,00
1 100 litres	1 395,00	1 477,00

#### **IV. Tarifs 2011 - Secteur des communes périphériques**

A/ Mode de calcul de la REOM afférent au secteur composé des communes périphériques

La redevance retenue pour les ménages des communes périphériques comprend une part fixe appliquée à chaque foyer et une part variable fonction du nombre d'habitants composant le foyer. La part fixe est destinée à couvrir les coûts de structure et les coûts de collecte des déchets afférents au secteur. Ces coûts font l'objet d'une répartition sur la base du nombre de foyers du secteur.

La part variable est destinée à couvrir les coûts de traitement des déchets facturés par le SYBERT afférents au secteur. Ces coûts font l'objet d'une répartition sur la base de la population réelle du secteur.

B/ Les tarifs proposés pour les ménages du secteur des communes périphériques

REOM 2010 en €		REOM 2011 en €	
Part foyer	Part Habitant	Part foyer	Part Habitant
71,00	41,00	75,00	43,50
<div style="border: 1px dashed black; padding: 5px; width: fit-content; margin: 0 auto;">                     Ex : 1 foyer de 4 personnes : 235,00 €                 </div>		<div style="border: 1px dashed black; padding: 5px; width: fit-content; margin: 0 auto;">                     Ex : 1 foyer de 4 personnes : 249,00 €                 </div>	

C/ Les tarifs proposés pour les producteurs non ménagers du secteur des communes périphériques

Dans un souci d'équité, il est proposé un tarif unique pour tous les producteurs de déchets non ménagers du Grand Besançon quel que soit le secteur dont ils relèvent. Ce tarif unique basé sur le volume du conteneur mis à disposition pour les déchets résiduels est identique à celui du secteur de Besançon.

Pour le secteur des communes périphériques, seuls les bacs d'un volume de 140, 240, 500 litres sont mis à disposition :

Capacité des conteneurs	Rappel des tarifs 2010 en €	Tarif 2011 en €
140 litres	304,00	322,00
240 litres	391,00	414,00
500 litres	697,00	738,00

### V. Les tarifs spécifiques

Préfecture de la Région Franche-Comté  
Préfecture du Doubs  
Contrôle de légalité DCTCJ

#### A/ Les tarifs de remplacement des récipients

Reçu le 23 DEC. 2010

Capacité des conteneurs	Tarif remplacement Récipient 2011 en € (identique à 2010)
60 litres	32,00
140 litres	32,00
180 litres	39,00
240 litres	41,00
330 litres	71,00
500 litres	147,00
750 litres	167,00
1 100 litres	320,00

Le tarif « remplacement récipient » est appliqué en cas de remplacement du récipient entier après sinistre ou vol lorsque la responsabilité des services de la CAGB n'est pas engagée.

#### B/ Mise à disposition de conteneurs sur des périodes de courtes durées

Ce tarif par bac est applicable à chaque demande de mise à disposition inférieure à un mois. Ces demandes émanent d'associations ou d'organismes publics et privés dans le cadre de l'organisation de manifestations ponctuelles.

	Propositions Tarifs 2010 en €	Propositions Tarifs 2011 en €
BAC 2 ROUES	26	28
BAC 4 ROUES	51	54

#### C/ Tarif spécifique : Collecte ponctuelle de conteneurs et de points d'apport volontaire

Ce tarif est applicable notamment dans le cas d'une demande de rattrapage de collecte de déchets émanant d'un usager n'ayant pas pu être collecté dans le cadre normal du circuit de collecte pour des raisons non imputables aux services de la CAGB.

Ce tarif calculé à l'heure, est fixé à 48 € avec un minimum d'une demi-heure facturée (rappel tarif 2010 : 45 €).

**A l'unanimité, l'Abstention, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur les montants des tarifs 2011 de la gestion des déchets.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 95

Contre : 0

Abstention : 1

Pour extrait conforme,

Le Président